



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.15
24 janvier 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation du commerce
et du développement
Cinquième session
Genève, 22-26 janvier 2001
Point 3 de l'ordre du jour

**RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES PME DANS LE CONTEXTE DE L'IED
DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT : RELATIONS ENTRE LES PME
ET LES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES EN VUE DE PROMOUVOIR
LA COMPÉTITIVITÉ DES PME**

Projet de recommandations convenues

1. La Commission a pris note des documents du secrétariat intitulés "Renforcer la compétitivité des PME dans le contexte de l'IED dans les pays en développement" (TD/B/COM.3/34) et "Rapport de la Réunion d'experts sur les relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME" (TD/B/COM.3/31), qui ont servi de documents de référence pour le dialogue-concertation auquel la session a donné lieu.
2. Les débats de la Commission ont permis, à cette occasion, de mettre en lumière l'effet positif que les liens entre les STN et les PME peuvent avoir sur la croissance et le développement des pays, en particulier pour ce qui est de renforcer la capacité de production dans un secteur des entreprises bien développé. La Commission a par ailleurs reconnu que, pour nouer de tels liens, les PME devraient être davantage compétitives et disposées à se conformer

à des normes convenues au plan international. Les STN devraient apporter leur contribution à l'économie des pays en développement en appliquant les meilleures pratiques concernant les liens avec les PME, dans le cadre d'une collaboration axée sur la modernisation technologique et l'amélioration de la gestion des PME, ainsi qu'en instaurant des partenariats entre secteur public et secteur privé pour œuvrer avec les gouvernements, d'autres STN et des organisations professionnelles locales à la création d'institutions d'appui.

3. Compte tenu des considérations ci-dessus, la Commission exhorte :

1. LES GOUVERNEMENTS

- a) À veiller à ce qu'il y ait une cohérence entre leurs politiques de développement du commerce, de l'investissement et des entreprises;
- b) À créer un environnement commercial favorable caractérisé par des politiques macroéconomiques stables; un cadre juridique, réglementaire et fiscal cohérent; une infrastructure physique suffisante, pour ce qui est notamment des transports et des télécommunications; et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, dotée de compétences techniques en particulier;
- c) À rechercher les STN qui peuvent avoir des incidences positives sur le développement de l'économie locale et ont la volonté d'avoir de telles incidences;
- d) À envisager l'adoption de politiques propres à encourager les STN à appliquer les "meilleures pratiques" dans leur collaboration avec les PME pour la modernisation technologique et l'amélioration de la gestion de ces dernières, notamment :
 - Parrainer des programmes visant à aider les PME à maîtriser la gestion de la qualité totale et à s'améliorer en permanence; leur donner l'accès aux centres d'innovation et aux programmes internes de formation des STN; mettre à leur disposition des ingénieurs et des conseillers de gestion; détacher temporairement du personnel auprès des PME;
 - Partager avec les PME l'information nécessaire concernant, par exemple, les tendances du marché et les plans pour l'avenir; leur permettre d'appuyer les activités

des STN en dehors du pays d'accueil; et leur fournir des débouchés commerciaux supplémentaires de diverses façons – établissement de contacts commerciaux, négociations d'alliances stratégiques, foires commerciales, expositions itinérantes, etc.;

e) À favoriser l'instauration d'un dialogue réel et continu entre secteur public et secteur privé au sujet du renforcement de l'environnement commercial favorable, en créant par exemple des mécanismes représentatifs permettant des consultations périodiques;

f) À favoriser l'instauration de partenariats entre secteur public et secteur privé en vue de créer des institutions d'appui aux niveaux appropriés (des centres de formation et de qualification, par exemple), qui peuvent faciliter les transferts de technologie et aider les PME à se doter d'une capacité d'innovation continue;

g) À concevoir des politiques propres à améliorer la compétitivité de toutes les PME, y compris des mesures de soutien aux PME dotées d'un potentiel de croissance;

h) À prendre des mesures spéciales en vue d'aider les PME à acquérir la capacité de nouer des partenariats, en leur facilitant l'accès aux technologies et aux ressources financières et en améliorant leurs compétences en matière de gestion;

i) À encourager les PME à diversifier leur clientèle afin d'éviter une dépendance excessive à l'égard d'un seul partenaire.

2. LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

a) À promouvoir l'instauration d'un environnement favorable propre à améliorer l'accès des PME à l'économie mondiale;

b) À mieux coordonner les programmes d'appui aux PME afin de mieux préparer ces dernières aux partenariats et, en particulier, créer des liens réciproques entre la CNUCED et les sites Web de différentes PME chez les partenaires pour le développement;

c) À inventorier les meilleures pratiques en matière d'instauration de liens entre STN et PME et les faire connaître;

d) À promouvoir des partenariats entre secteur public et secteur privé non seulement pour créer des institutions d'appui aux PME mais également pour instaurer un environnement commercial favorable et constituer l'infrastructure physique et humaine nécessaire.

3. LA CNUCED

a) À continuer de rassembler et de faire connaître les pratiques nationales les plus favorables à l'instauration de liens entre STN et PME, en collaboration avec d'autres intervenants dans le processus de développement et compte tenu de la situation particulière des PME dans les pays les moins avancés;

b) À organiser des ateliers régionaux sur les réussites en matière d'instauration de liens, les adapter à la situation locale et produire un manuel des meilleures pratiques dans ce domaine;

c) À étudier les moyens de promouvoir les liens entre STN et PME dans le cadre des programmes existants d'assistance technique, notamment par l'entremise du programme EMPRETEC, afin que les PME puissent devenir plus compétitives;

d) À entreprendre de nouveaux travaux de recherche et d'analyse sur certains sujets tels que le financement des PME, l'utilisation et l'effet des mesures d'incitation et stratégies économiques de promotion de la responsabilité sociale des entreprises, et les incidences des engagements pris dans le cadre de l'OMC sur les politiques nationales de développement des PME.
